GUIDE DE L'ÉVALUATION DU LYCÉE LA MENNAIS

Année scolaire 2021 - 2022

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, lors **d'épreuves terminales** et aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classe de première et de terminale dans le cadre d'un **contrôle continu**.

Répartition de la note finale

Contrôle continu

40 % de la note finale

- Histoire-Géographie *coef.6*
- Enseignement moral et civique *coef. 2*
- LVA *coef. 6*
- LVB *coef. 6*
- EPS *coef. 6*
- Enseignement scientifique (bac général) *coef. 6*
- Mathématiques (bac techno) *coef. 6*
- Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1er *coef. 8*
- Enseignements optionnels *coef. 2 à 4*

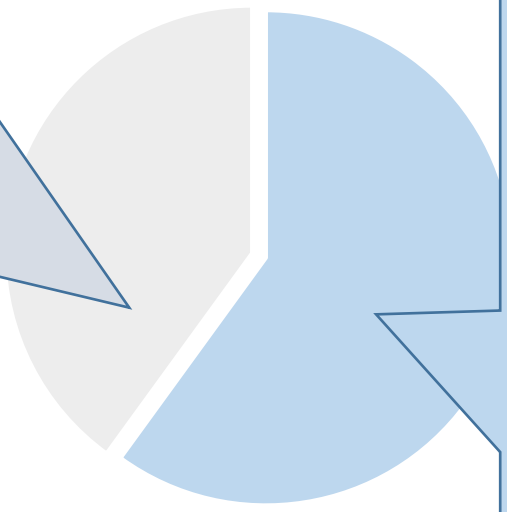

Épreuves terminales

60 % de la note finale

- 2 Enseignements de spécialité
- Philosophie
- Grand Oral
- Français (épreuves anticipées en fin de 1er)

L'organisation du contrôle continu

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les **moyennes annuelles du candidat**

Les moyennes sont validées par **le conseil de classe**

Les moyennes sont **harmonisées** au niveau académique

Épreuves terminales

Calendrier

- **Épreuves de spécialités : 14 et 15 mars 2022**
- **Philosophie : 8 Juin 2022**
- **Grand oral : du 13 au 20 Juin 2022**

- **Français :**
  - **Écrit 7 juin 2022**
  - **Oral : du 17 au 24 juin 2022**

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

(Évaluation trimestrielle en contrôle continu)

Histoire Géographie		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
3	2 notes de « Devoir sur table » 1 note d'exercices variés	30 % par DST[1] 40 % exercices variés
EMC		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
1	1 note	100 % de la note du trimestre
Langues vivantes		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
4 par trimestre	- CO-CE-EE [2]: compte-rendu d'un document audio et/ou vidéo, un commentaire, un travail d'écriture... - EO : compte-rendu oral, exposé à l'oral, capsule vidéo, prise de parole spontanée (de documents iconographiques (images) ou de citations), projets de fin de séquence - Évaluations de « savoirs linguistiques » : évaluations en cours d'apprentissage, tests de connaissances lexicales, grammaticales et culturelles, projets de fin de séquence…	-3 évaluations sur les AL (CO-CE-EE-EOC-EOI) [3] coef. 1 / AL, total : coef. 3 -1 moyenne de "savoirs linguistiques". coef.1 ***2021- post confinement :*** ***Les 1ères pour le trimestre 1* :** -2 évaluations sur les AL -1 moyenne de "savoirs linguistiques".
EPS		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
Une évaluation	- Une évaluation certificative	- Moyenne des notes certificatives : **coefficient 5** - Moyenne annuelle d'EPS en classe de première : **coefficient 1**
Enseignement scientifique (SVT + SPC)		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
2 à 3 par trimestre	Devoirs Surveillés	Entre 15% et 30% en fonction du trimestre
2 par trimestre	Evaluations Formatives	5% en première 10% en terminale
2 dans l'année de terminale	Oraux	20%
1 dans l'année de première	Projet expérimental et numérique	50%
1 dans l'année de première 2 dans l'année de terminale	Évaluation pluridisciplinaire (SVT+SPC)	50%

Le détail de l'évaluation des enseignements de spécialité et les enseignements optionnels sont à consulter sur le site du Lycée LA MENNAIS : **https://www.clm.ddec.pf**

[1] DST : Devoir Sur Table

[2] CO : Compréhension Orale, CE : Compréhension Ecrite, EO : Expression Orale, EE : Expression Ecrite

[3] EOC : Expression Orale en Continu, EOI : Expression Orale en Interaction

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

(Évaluation trimestrielle en contrôle continu)

Histoire Géographie		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
2	1 note de « Devoir sur table » 1 note d'exercices variés	50 % par DST 50 % exercices variés
EMC		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
1	1 note	100 % de la note du trimestre
Langues vivantes		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
4 par trimestre	-CO-CE-EE : compte-rendu d'un document audio et/ou vidéo, un commentaire, un travail d'écriture... -EO : compte-rendu oral, exposé à l'oral, capsule vidéo, prise de parole spontanée (de documents iconographiques (images) ou de citations), projets de fin de séquence … -Évaluations de « savoirs linguistiques » : évaluations en cours d'apprentissage, tests de connaissances lexicales, grammaticales et culturelles, projets de fin de séquence…	-3 évaluations sur les AL (CO-CE-EE-EOC-EOI) coef. 1 / AL, total : coef. 3 -1 moyenne de "savoirs linguistiques". coef.1 ***2021- post confinement : Les 1ères pour le trimestre 1* :** -2 évaluations sur les AL -1 moyenne de "savoirs linguistiques".
EPS		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
Une évaluation	- Une évaluation certificative	- Moyenne des notes certificatives : **coefficient 5** - Moyenne annuelle d'EPS en classe de première : **coefficient 1**
Mathématiques		
Nombre d'évaluations	**Nature des évaluations**	**Coefficients**
Au moins 3 notes	"Au moins 2 devoirs surveillés. Au moins 1 note portant sur : QCM[4], questions flash, activités mentales, devoir en temps libre, exposé, TP [5]..."	"Entre 60% et 70%: Evaluations sommatives-certificatives. (Devoirs surveillés, devoirs communs,...) Le reste: Evaluations formatives (QCM, questions flash, devoirs en temps libre, exposés, ...)"

Le détail de l'évaluation pour les STMG, STL et STI2D [6]est à consulter sur le site du Lycée LA MENNAIS : **https://www.clm.ddec.pf**

[4] QCM : Questionnaire à Choix Multiples
[5] TP : Travaux Pratiques
[6] STMG : Sciences et Technologies du Management de la Gestion, STL : Sciences et Technologies de Laboratoire, STI2D : Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable

Pour que le contrôle continu soit validé, les règles suivantes doivent être respectées :

- **La question de l'absentéisme :**

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue à l'article L 511-1 du code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits.

Lorsque l'absence est justifiée (maladie, CM [7]/ convocation au tribunal ou JDC [8]/ compétition sportive internationale) et qu'elle est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, l'élève devra rattraper cette évaluation dans les conditions fixées par l'établissement.

La moyenne annuelle de l'élève, validée au conseil de classe du 3°trimestre, qui sera retenue pour le baccalauréat, doit être composée de 90% des évaluations. En-dessous de ce seuil, l'élève sera convoqué à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement.

- **La fraude :**

En cas de fraude, durant une évaluation, la note de zéro est attribuée à l'élève.

- **Élève bénéficiant d'aménagement durant sa scolarité :**

Les travaux organisés pour évaluer le résultat des élèves dans le cadre du contrôle continu, prennent en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des PAP, PAI ou PPS[9].

Validé en conseil d'établissement le 19 octobre 2021

La Direction

[7] CM : Certificat Médical
[8] JDC : Journée Défense et Citoyenneté
[9] PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé, PAI : Plan d'Accueil Individualisé, PPS : Plan Personnalisé de Santé